

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2014**

OBJET

**10 – CONVENTION DE SERVITUDE ET DE MISE A
DISPOSITION POUR LA CREATION D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION ELECTRIQUE HTA/BTA**

N° 2014-12-10

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq décembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Elisa DRION
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Jean-Claude SALAU

Afin d'alimenter les logements en électricité du projet SAMO, sis rue de la Mairie, il convient de réaliser un poste de transformation électrique Haute Tension / Basse Tension (HTA/BTA) sur la parcelle communale n° D3004.

1) Convention de servitude

Cette convention a pour but d'accorder à ERDF le passage de fourreau en pleine terre de façon à alimenter les logements de la SAMO, et de réaliser une amorce pour les futurs logements Avenue des Sports.

2) Convention de mise à disposition

Cette convention permet de concéder une surface de 25m² à ERDF à titre de droit réel au profit de la distribution publique d'électricité en la création d'un poste de transformation électrique HTA/BTA.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20141215-2014-12-15-DE10-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2014
Date de réception préfecture : 18/12/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ces dites conventions avec ERDF, telles qu'annexées à la présente délibération, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le 15 décembre 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20141215-2014-12-15-DE10-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2014
Date de réception préfecture : 18/12/2014